



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 31/03/2016

Référence
2016_03_09

Objet de la délibération
Renouvellement de la ligne de trésorerie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	28	35

Date de la convocation
22/03/2016

Date d'affichage
22/03/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2016 et le 31 Mars à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Siège de la Communauté de communes du Pays de Lesneven Côte des légendes sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents : Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, FAYRET Thierry, GIBERGUES Bernard, GOURVIL Armel, LE GAC Didier, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, PLUCINSKI Michel, RIOUAL Bernard, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mme MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, MM : CUILLANDRE François à M. TALARMIN André, GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, GUEGANTON Loïc à M. CALVEZ Christian, KERMAREC Charles à M. FAYRET Thierry, LARS Roger à M. MOYSAN Daniel PELLICANO Fortuné à Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique,

Excusés : Mme FORTIN Laurence, MM : CAP Dominique, LORCY Armel, MASSON Alain, MOAL Gurban, OGOR Pierre, RAMONE Louis

Assistaient en outre à la réunion :

Invités :Mme VERDIER Marie, MM : CANN Thierry, CANTEGRIL Michel, GOURTAY Michel, BERNEZ François, FAUQUET Florent, GREBOT Benjamin, ROUAULT Sylvain

A été nommé(e) secrétaire : M TANGUY Bernard

Objet de la délibération :
Renouvellement de la ligne de trésorerie

Il s'agit de renouveler une ligne de trésorerie de 100 000 € pour permettre le bon fonctionnement du Pôle métropolitain et anticiper sur les différentiels entre dépenses et perception de certaines subventions.

Nous avons à nouveau sollicité le Crédit Agricole qui nous fait la

proposition suivante :

- Duré : 12 mois
- Taux : Euribor 3 mois moyenné : + 1.75% (base 365 jours)
- Commission d'engagement : 0.25% l'an, soit 250 €
- Frais de dossier : 200€
- Pas de minimum imposé

Il est proposé au Comité syndical, d'autoriser le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie aux conditions évoquées ci-dessus.

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie aux conditions évoquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,

A Brest, le 05 avril 2016



François Cuillandre